Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI LUNDI 8 MARS :

Aujourd'hui, saint Jonathan; demain, sainte Françoise.

66e jour de l'année.

Soleil : Lever, 7 h. 19 ; coucher, 18 h. 42.

Lune : Pleine lune du 4. Dernier quartier, le 12.

Le Mouvement de la Gare en février

Durant le mois écoulé les expéditions en grande vitesse sont en augmentation de 276 T. sur le mois précédent. Cette augmentation est alimentée par les expéditions de tissus et confections à destination de Paris qui se chiffrent à 385 T. contre 263 en janvier et à destination des autres gares du réseau du Nord où celles-ci obtiennent une plus-value de 50 T. sur le mois précédent. Sur les autres réseaux les opérations de notre gare atteignent 456 T. contre 369 en janvier, soit une majoration de 87 T.

Quant aux expéditions de colis en valeur déclarée l'augmentation est de 40 0/0.

En petite vitesse l'importance du tonnage expédié s'élève à 5.496 T. dont 313 T. de tissus et 572 T. de laines peignées ou en blousse. Sur Paris les expéditions de tissus en P.V. ont atteint en février 560 T.; pour l'exportation vers l'Angleterre via Calais nous remarquons 278 T.; vers le centre d'Elbeuf 200 T., et vers l'Alsace-Lorraine 500 T.

Le montant total des arrivages atteint 34.624 T. contre 42.869 T. pour le mois précédent. Le déficit de 7.535 T. constaté pour février est presque uniquement produit par la défection des arrivages de houilles dont le montant 11.983 T. est inférieur de 6.402 T. Quant aux 1.133 tonnes de déficit qu'il reste, il y a lieu de signaler une diminution pour les arrivages de denrées qui est de 243 T. et sur les pommes de terre belges dont l'exportation est supprimée.

Les arrivages en textiles bruts ou filés sont de 2.954 T., les produits métallurgiques de 1.895 T. Les bois de constructions qui atteignent 2.262 T. sont déficitaires de près de 700 T. par suite de la suppression momentanée des arrivages des pays rhénans.

Par contre les arrivages de bois à brûler ont pris une recrudescence importante : de 1.200 T. le mois précédent ils sont montés en février à 2.564 T. Ils proviennent principalement de l'Ouest-Etat.

Enfin nous signalerons les arrivages de bestiaux pour la boucherie. La gare a reçu durant février 223 bœufs, 269 porcs, 53 veaux et 155 moutons destinés à l'Abattoir municipal.

Le monopole des charbons à Roubaix pendant l'occupation

Remplissant notre rôle d'information, nous avons exposé hier, d'après l'état actuel de l'instruction, un résumé de l'affaire du monopole des charbons pendant l'occupation à Roubaix.

Nous n'avons pas voulu, les premiers, livrer à la publicité, le nom des négociants mis en cause.

Or, MM. Jonville frères, qui se sont reconnus dans les personnes visées, nous prient de reproduire les explications suivantes. Nous le faisons, en leur laissant la responsabilité de leurs affirmations, spécialement celles qui concernent l'acceptation par leurs collègues, des conditions d'approvisionnement en charbons :

« Au mois de mars 1915, l'autorité allemande ayant interdit l'importation du charbon belge, divers intermédiaires avaient passé outre et continuaient à faire venir du charbon des mines de ce pays, ce qui avait déterminé la Commandanture à consigner tous les approvisionnements, ainsi que tout le matériel des marchands de charbon, et à interdire l'arrivée et le déchargement des bateaux ou des wagons chargés de ce combustible.

» Nous sommes alors intervenus, d'accord avec nos collègues, en vue du rétablissement de la liberté des ventes, mais nous nous sommes heurtés à l'intransigeance de l'autorité allemande, qui a subordonné la levée de la consignation à des conditions dont elle n'entendait pas souffrir la discussion ; notamment, elle a exigé que toutes les responsabilités fussent assumées par une seule personne, afin de n'avoir pas à rechercher les individualités, par qui des impositions seraient dues ou sur qui elle aurait à faire peser des sanctions en cas de violation de la réglementation qu'elle imposait.

» Après avoir mis nos collègues au courant de la situation, nous avons obtenu de la Commandanture la suppression de la consignation et les autorisations nécessaires pour assurer les arrivages de charbon, moyennant le paiement de la taxe qui était exigée. Nos collègues, mis au courant de ces conditions, les ont acceptées et, d'accord avec eux, nous avons assuré l'approvisionnement en charbons des cantons de Roubaix jusqu'à la fin de l'année 1916.

» Pendant toute cette période, le prix du charbon à Roubaix était inférieur à celui qui était payé dans les communes environnantes.

» Nous sommes convaincus d'avoir ainsi favorisé l'intérêt général. Quand nous avons cessé de nous occuper de ce service, les Allemands ont livré eux-mêmes aux municipalités le charbon demandé par elles à des prix beaucoup plus élevés et en quantités moins importantes. Notre intervention a donc été favorable aux intérêts généraux et ne peut être incriminée à aucun titre.

» Nous tenons à spécifier que les accords mentionnés ci-dessus avec nos collègues n'étaient pas des simples accords verbaux ; ils ont été rédigés par écrit, dans un procès-verbal du 10 mars 1915, et signés par chacun d'eux. Nous tenons ce document à votre disposition, si vous désirez en prendre connaissance, et sommes prêts à le publier, si vous le désirez. »

Une belle cérémonie religieuse et patriotique en l'église Saint-Antoine

Le clergé paroissial de Saint-Antoine a voulu perpétuer, par un monument, digne de leur sacrifice, la mémoire des enfants de cette active paroisse qui ont donné leur vie pour la France. La bénédiction en a eu lieu dimanche à 11 heures.

L'église, tendue de draperies de deuil et au milieu de laquelle se dressait un catafalque, entouré d'un somptueux luminaire, était trop étroite pour contenir la foule des paroissiens, accourus pour s'associer à ce pieux hommage aux héros de la grande guerre.

Dans le chœur avaient pris place une délégation des officiers du Cercle Militaire, conduits par M. le commandant Robyn, président du Cercle et directeur de la « Fraternelle des Combattants Roubaisiens », les membres du clergé et du Comité paroissial, M. Louis Watine, administrateur de la Croix-Rouge; des enfants des écoles portant des fleurs et des couronnes, des délégations de la « Fraternelle des Combattants Roubaisiens » et des Vétérans de 1870, escortant leurs drapeaux. La fanfare de la Jeunesse Catholique de Mouvaux prêtait son concours à cette cérémonie patriotique.

M. l'abbé Goguillon, directeur du Collège de Roubaix, officiait, entouré d'un nombreux clergé.

Après l'évangile, M. l'abbé Marais, curé de Saint-Antoine, proclame à haute voix, de la chaire, les noms des cent dix morts et disparus, dont la mémoire glorieuse se perpétuera en ce monument et pour lesquels il réclame avec instance les prières de tous.

M. le chanoine Delsaux lui succède et tire de la cérémonie le double enseignement qu'elle comporte.

Il faut garder aux martyrs de la guerre un culte de reconnaissance et de prières et se souvenir des leçons qu'ils nous ont données en versant leur sang avec générosité, celle de leur confiance en Dieu et dans les destinées magnifiques de la France immortelle. Comme ils ont su assumer la tâche de les défendre et de les sauver contre un implacable ennemi par leur union, à leurs enfants, à ceux qui leur survivent d'assurer par leur entente et leurs efforts la continuation dans la paix de l'œuvre qu'ils ont fondée dans le sang et sous la mitraille.

Pendant la messe, des dames de la paroisse, conduites par des officiers en uniforme, font dans l'église une fructueuse collecte au profit du monument.

Après l'absoute, les délégations, précédées de la fanfare, escortées des enfants portant les fleurs qu'ils vont déposer en hommage aux morts héroïques, et suivies par le clergé, se rendent au pied du monument. Pendant que la fanfare sonne aux champs, les voiles qui le recouvrent encore, tombent, et M. le Curé bénit ce mémorial des noms de ses glorieux paroissiens. Sous la direction de M. Hebilnckuys, la maîtrise entonne le « De Profundis », suivi par la prière pour les soldats morts au champ d'honneur, chantée avec la plus grande expression, par le fils du maître de chapelle. Et la foule s'écoule lentement, emportant l'impression émue de cette inoubliable cérémonie.

Au Ravitaillement

Tous les jours aux Halles, vente libre de : Eau de Javel. Brosses. Fromage de Hollande 9.00 le kil.; Beurre frais de Normandie, 16 fr. le kil.; Beurre salé de Normandie, 13 fr. le kil.; Pommes au prix exceptionnel de 0 fr. 40 le kil.

VIN ROUGE, 1 fr. 75 le litre (1 litre par personne)

Lundi 8, de 8 à 11 h., 10e jaunes et vertes; de 2 à 4 h., 9e jaunes et vertes.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES. — Le paiement de la période du 31 janvier aux 14 et 29 février, au Foyer des Amicales, rue de l'Hospice: Lundi 8 mars, de 8 à 10 h., 96 à 1.690, livrets; 1 à 170.040, personnes venant du dehors. De 2 à 4 h., 28.016 à 27.160.

Mardi 9, de 8 à 10 h., 27.160 à 37.000; de 2 à 4 h., 37.003 à 65.717.

LES SECOURS DE CHOMAGE. — Les inscriptions: Lundi 8 mars: à 8 h., 3.001 à 3.250; à 10 h., 3.251 à 3.500; à 3 h., 4.001 à 4.250; à 4 h., 4.251 à 4.500.

Mardi 9 mars: à 8 h., 40.001 à 40.250; à 10 h., 40.251 à 40.500; à 2 h., 40.501 à 40.750; à 4 h., 40.751 à 41.000.

Les personnes se trouvant dans les conditions voulues pour continuer à toucher les secours sont priées de se présenter au Service Central des Secours, 31 bis, Grand Rue :

Les pièces à fournir sont : Le mandat d'admission actuel (feuille bleue); la liste de maison, certificat de salaire, certificat d'inscription à l'Office de Placement pour ceux ne travaillant pas.

LA SECTION DES MUTILÉS ET RÉFORMÉS, DE L'U. N. M. R. DE ROUBAIX ET DES ENVIRONS a tenu son assemblée générale, dimanche, à 10 heures, au local, « Café Français », Grand'-Rue, sous la présidence de M. P. François, entouré des membres du Conseil d'administration, de MM. Tripelon, membre du Conseil d'administration de l'U. N. M. R., de Paris*; Cassel, secrétaire du Comité départemental, et Robert, inspecteur du travail.

Après la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, qui stipule un vœu demandant le demi tarif aux tramways, pour tous les invalides, M. François annonce la formation de la Fédération des Mutilés du Nord, et ajoute que les statuts approuvés par le Ministère, sont revenus, et qu'ils seront bientôt remis aux intéressés à domicile. Le président donne lecture d'un exposé émanant de M. Teusch, secrétaire général, qui donne d'intéressants détails sur les travaux, démarches et situation de l'U.N.M.R.

M. Tripelon, délégué du Conseil d'administration de Paris, déclare que l'union de tous les mutilés est indispensable, pour obtenir ce qui leur est dû. Il s'étend longuement sur la loi des pensions, qui, dit-il, ne doit pas être taxée comme un revenu. Il demandent aussi que les mutilés n° 1 puissent voyager gratuitement en chemin de fer.

M. Bénard, inspecteur du travail, donne quelques renseignements relatifs à la loi du 31 mars 1919, concernant les contrats d'apprentissage pour les mutilés, au point de vue de la rééducation, et fait ressortir l'intérêt qu'il y a pour eux-ci à utiliser le contrat.

M. Cassel, secrétaire du Comité départemental, expose l'utilité des Associations des Mutilés, et fait valoir l'aide que peuvent apporter le Comité départemental et l'Office National, aux mutilés et réformés.

Le *président*, après avoir remercié les orateurs, qui ont été tour à tour très applaudis, donne des renseignements sur les dossiers des dommages de guerre, puis il fait approuver l'ordre du jour suivant :

« La section de Roubaix de l'U. N. M. R., réunie en assemblée générale, au nombre de 900, renouvelle sa confiance au Conseil d'administration de l'U. N. M. R., et en particulier au dévoué camarade Teusch, et promettent de se grouper de plus en plus ; s'élèvent contre la catégorisation des mutilés et invalides concernant les avantages qu'ils sont en droit d'obtenir sur les chemins de fer, et les bons de pain ; réclament la révision de la loi des pensions, pour y apporter les modifications nécessaires. »

UNE MANIFESTATION PATRIOTIQUE A L'ECOLE COMMUNALE DE LA RUE DU BOIS. — L'Association Amicale des anciens élèves de l'Ecole communale de la rue du Bois, avait organisé une manifestation patriotique en souvenir de ses anciens membres tombés au champ d'honneur.

Dimanche, la cour de l'école était pavoisée de drapeaux ainsi que la plaque qui porte les noms des héros morts pour la Patrie.

Tous les élèves, la cocarde tricolore à la boutonnière, étaient rangés dans la cour, ayant à leur tête MM. les Professeurs, les membres de la Commission, ainsi que MM. Dupré, adjoint; Prot, inspecteur primaire ; Selliez, président d'honneur ; Gadenne, délégué cantonal.

Ont pris successivement la parole, M. le Président, qui a remis la plaque commémorative à la Ville, ainsi que M. Dupré, adjoint.

Les élèves ont ensuite chanté un chœur, avec accompagnement d'une section musicale.

M. Blin, directeur de l'Ecole, a prononcé un discours de circonstance : puis les élèves ont défilé, en jetant des fleurs devant la plaque, où sont inscrits, en lettres d'or, les noms des quinze sociétaires morts pour la France. Cette manifestation du Souvenir a pris fin un peu avant 13 heures.

Avant de quitter l'Ecole, tous les élèves ont reçu des friandises.

HALLE FLIPO. — En vente un wagon pain d'épices au miel à 3 fr. 50 ; marrons, mille kilos à 1.25; beurre frais, 14.50; supérieur, 15.80; vin, 2.00 et 2.25; blanc, 2.95. Grand choix de fromages première qualité depuis 8 fr. Harengs très avantageux. 46539d

UN VOL DE 4.000 FR. DE LAINES. — ARRESTATION D'UN CAMIONNEUR. — Depuis quelque temps, M. Paul Desmettre, laveur de laines à Tourcoing, avait été chargé par M. Achille Nys, commissionnaire à Paris, du lavage de laines qui lui étaient expédiées de Dunkerque ; il avait constaté que certaines de ces balles étaient éventrées.

Tout récemment, il en fit la remarque à la personne chargée du service de camionnage.

Samedi soir, les agents de sûreté Doutreligne et Daspretz se rendirent chez le camionneur, Edouard Mons, 26 ans, rue de l'Industrie, 193, entrepreneur de transports par camion-auto, et procédèrent à son arrestation. Quelques instants plus tard, M. Benet, commissaire-chef de la sûreté, perquisitionnait au domicile de l'entrepreneur de transports. Il découvrit, dans l'écurie, quatre balles et neuf sacs de laines, du poids de 360 kilos, le tout d'une valeur de 4.000 francs.

Interrogé, Edouard Mons reconnut les faits et ajouta qu'il n'avait commis qu'une seule fois le méfait.

M. Benet, commissaire-chef de la Sûreté, a maintenu l'inculpé en état d'arrestation, et l'a mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

L'INTÉRET DU DEPOT DES MARQUES DE FABRIQUE AU MAROC. — La Chambre de Commerce de Roubaix attire l'attention des industriels et commerçants sur l'importance capitale qu'il y a de provoquer la diffusion de produits français au Maroc et d'y aider, en leur assurant une garantie contre la fraude, la contrefaçon et la concurrence déloyale, par le dépôt de tous les brevets d'invention, dessins et modèles, marques de fabrique et de commerce à l'Office de la Propriété industrielle à Rabat.

L'AVENIR DU PROLETARIAT (Société de retraites), a tenu sa réunion dimanche, à 10 h., au local, café Sailly, rue du Vieil-Abreuvoir, sous la présidence de M. Leghis, entouré des membres du Comité. Il a été donné connaissance de la dernière assemblée générale à Paris. Il ressort que les sociétaires des années 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918 devront payer une compensation pour perte d'intérêts, en sus de leurs cotisations, pour permettre d'accepter les versements de ceux d'entre eux qui voudront acquitter leur arriéré. Il s'agit en outre de substituer les annuités à trimestres, comme suit : Les fractions d'annuités ne produisent effet que pour l'assistance mutuelle et pour les tirages de remboursements anticipés.

Pour chaque trimestre, dont leur dividende-retraite devrait être majoré, c'est-à-dire que, pour chaque franc qu'ils auraient à toucher en plus de ce qui leur revenait avec le décompte actuel, les ayant droit aient à verser une somme de 10 fr. pour ceux qui ont 56 ans d'âge et au-dessous, et 9 fr. pour ceux qui ont 57 ans, 8 fr. pour ceux âgés de 58 ans, et ainsi de suite, avec une diminution pour chaque année d'âge qu'ils auraient en plus jusqu'à 65 ans. Chaque tirage comprendra 6 semestres jusqu'à la liquidation complète de l'arriéré causé par la guerre. Le deuxième tirage comprendra le 2e semestre 1916, l'année 1917 et le premier semestre 1918. Le troisième tirage comprendra le 2e semestre 1918, l'année 1919 et le 1er semestre 1920. Il sera procédé à ces tirages aussi rapidement que possible.

UNE COLLISION ENTRE AUTO ET TRAMWAY. — Samedi vers 18 h., un camion-auto chargé de charbon a tamponné le tramway C, venant de Lannoy, à hauteur du boulevard Gambetta et de la rue de Lannoy. Le choc a été assez violent, le conducteur du camion-auto ne s'est pas arrêté, il s'est éclipsé, il a même été impossible de pouvoir distinguer le numéro du véhicule.

La lampe-phare et le tuyau à air comprimé ont été complètement brisés.

UNE ARRESTATION POUR VOL AU COMPTOIR. — Le brigadier de police Bosman a surpris, vendredi après-midi, en flagrant délit de vol au comptoir, chez M. Achille Tuytens, boucher, rue du Pile, 97, une ménagère, Elise Verhaeghe, âgée de 46 ans, demeurant rue Dampierre, cour Planckaert, 5.

Conduite par devant M. Buchart, commissaire de police du cinquième arrondissement, Elise Verhaeghe a été maintenue en état d'arrestation; elle a été transférée samedi, à la maison d'arrêt de Lille.

LA CHICORÉE DU POILU donne des Bons-Primes de 1, 2 et 5 francs. 534-2

PRIS EN FLAGRANT DELIT DE VOL. — Dimanche vers 19 h., M. François Hermans, mécanicien, rue de Lannoy, 50, avait abandonné son auto, Grand'Place, pour se rendre dans un café.

Comme il avait laissé dans le véhicule un paquet d'enveloppes en caoutchouc, il s'assura, étant dans l'intérieur, que personne ne lui enlevait sa marchandise.

A peine avait-il les yeux fixés sur son auto, qu'il vit un individu s'emparer du paquet et se diriger dans le café où il se trouvait.

Il serait superflu de dire qu'il lui mit la main au collet et l'emmena au poste où l'auteur du larcin déclara se nommer Jules Lecomte, liseur de dessins, demeurant rue de la Providence, 10.

Fouillé, il fut trouvé en possession d'un manteau en soie noire de femme, qu'il a dit appartenir à son amie.

M. Richart, commissaire de police du 1er arrondissement, qui instruit l'affaire, l'a maintenu en état d'arrestation.

UNE ARRESTATION POUR VOL DE CHARBON A LA GARE ANNEXE. — Le veilleur de service dimanche soir à la gare-annexe a pris en flagrant délit de vol de charbon, Charles Roelens, 18 ans, rue Sainte-Elisabeth, cour Saint-Louis, 8, qui a été écroué au dépôt central en attendant son transfert à la maison d'arrêt de Lille.

WASQUEHAL

LA FRATERNELLE DES ANCIENS MILITAIRES (société de secours mutuels) a tenu son assemblée générale extraordinaire, dimanche, à 15 h., à la salle des fêtes de la Mairie, sous la présidence d'honneur de M. Edouard Duquenne, chevalier de la Légion d'honneur, délégué au Conseil supérieur de la Natalité.

M. Duquenne ouvre la réunion par un appel à la mutualité et remercie la société de l'honneur qu'elle lui fait.

M. Leroy, président de la société, rend ensuite hommage aux « Morts pour la Patrie », membres de la « Fraternelle » et lit leurs noms qui seront apposés sur une plaque commémorative.

Les comptes de la société sont ensuite approuvés et plusieurs modifications aux statuts sont adoptées.

M. Leroy est réélu président. M. Frémaux est nommé vice-président et M. Marchand secrétaire-trésorier, est nommé au titre honoraire.

M. Duquenne a clôturé cette séance à 17 h. en félicitant les mutualistes de leur attachement à la « Fraternelle ».

WATTRELOS

UNE CAVALCADE D'ÉTÉ AU PROFIT des VEUVES DE GUERRE aura lieu le dimanche 6 juin. A cet effet, le Comité organisateur tiendra une réunion générale dimanche 7 mars, à neuf heures, dans la salle des mariages, à la Mairie.

ASSISTANCE OBLIGATOIRE. — Mois de février 1920. — Les bons d'allocation d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables seront délivrés à la Mairie, bureau de l'Office social, première galerie, et seront payés 34, rue Carnot, le lundi 8 et le mardi 9 mars 1920, de 9 h. à 11 h. 30.

MISE EN RECOUVREMENT POUR L'ANNÉE 1919 DES ROLES DROITS D'ÉPREUVE DES APPAREILS A VAPEUR. — Les rôles sont en recouvrement entre les mains de M. le percepteur de Croix, 97, rue de l'Industrie, à Roubaix. Chaque contribuable est tenu d'acquitter, dans les délais prescrits, les sommes pour lesquelles il est porté. C'est à partir de ce jour que court le délai de trois mois accordé pour les demandes en décharge ou réduction. Les demandes en remise ou modération doivent être présentées dans les quinze jours du fait qui les motive.

RAVITAILLEMENT. — Mardi 9, numéros 631 à 1.260.

LANNOY

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni samedi à 10 heures, sous la présidence de M. Joseph Leroy, maire. Le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 31 janvier.

Recette des postes. — Le Conseil municipal décide la création d'une recette des postes. Il s'engage : 1. à assurer pendant 18 ans les locaux nécessaires à l'aménagement du bureau et au logement du receveur; 2. à prendre à sa charge la fourniture du matériel imposé.

Marché de gré à gré. — Le Conseil approuve le marché à passer avec M. Durieu pour l'enlèvement des boues en 1920. Sur l'observation de plusieurs conseillers, une surveillance sérieuse sera faite pour verbaliser contre les habitants qui jettent encore leurs détritus dans les fossés.

Nouvelles cloches. — Kiosque à musique. — Le Conseil sollicitera de la reconstitution des avances pour l'achat de nouvelles cloches en remplacement de celles enlevées par l'ennemi, et pour la construction, si possible, d'un kiosque pour la musique.

Tarif des inhumations. — Le nouveau tarif sera le suivant : Concession à perpétuité, 3 mètres, 500 fr.; concession de 30 ans, 3 m., 200 fr.; concession de 15 ans, 3 m., 125 fr.; droit de superposition, 200 fr.; inhumations dans une concession à perpétuité, 30 fr.; dans une concession de 30 ans, 25 fr.; dans une concession de 15 ans, 20 fr.; inhumation dans le terrain commun, service à 9 h., 6 fr.; à 8 h. 30, 5 fr. — Service gratuit, inhumation gratuite : enfants de moins de 7 ans, 1 fr. 50; enfants, salut colennel, 10 fr. Les frais d'exhumation : 40, 30 et 25 fr. dans les concessions, et 12 fr. dans le terrain commun.

Tarif des voitURAGES. — A la demande des voituriers, le tarif des voitURAGES est fixé à 8 fr. la tonne pour le transport du charbon, à 100 fr. la journée entière avec un attelage de deux chevaux et à 60 fr. la journée avec attelage d'un cheval.

Budget. — Le Conseil établit le budget pour 1920. Il relève le traitement des employés de la mairie et alloue des subventions aux sociétés de secours mutuels, à la Société de Gymnastique Les Volontaires, agréée par le gouvernement, à la Musique municipale, à la Section de Leers et à la section départementale des mutilés. Il vote en outre un crédit pour le cours de préparation militaire et pour le traitement du professeur de musique chargé du cours de solfège qui sera établi.

ALLOCATIONS MILITAIRES (du 1er au 29 février). — Paiement le 15 mars, de 8 à 11 h., à la mairie, par le percepteur.

CYSOING

LE CHEMIN DE FER VICINAL VA PASSER — C'est avec grand plaisir que nous apprenons que bientôt le chemin de fer vicinal qui n'avait pas fonctionné depuis 1914, va reprendre ses services d'avant-guerre. La commune de Cysoing qui vivait isolée des communes voisines, va pouvoir reprendre plus facilement son commerce avec ces localités. Ce train, qui fait le parcours de Saint-Amand à Helemmes-lez-Lille, assurera régulièrement les services de voyageurs et les trafics des marchandises.

E. WERNER Joaillier-Orfèvre 24, rue Nationale, LILLE

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
ROUBAIX-TOURCOING-CROIX-WATTRELOS
Les bureaux et caisses sont ouverts comme précédemment de 9 heures à midi et de 2 heures à 4 heures. 46508

TOURCOING

AUJOURD'HUI LUNDI 8 MARS :

Marché de 8 h. à midi.

Caisse d'Epargne de 9 h. 30 à 11 h. 30.

Hôtel de Ville : Bureaux ouverts au public de 10 h. à midi et de 2 à 4 h.

Service des dommages de guerre : réception des dossiers à la Mairie : matin, de 8 h. 30 à midi, numéros 19.601 à 19.650 ; soir : de 2 à 6 h., numéros 19.651 à 19.700.

Paiement des allocations aux militaires, Salle des Fêtes des Hospices, rue d'Heurle : matin, de 9 à 11 h., numéros 141.436 à 141.771.

Théâtre Municipal : « Les maris de Ginette ». Rideau à 20 h.

L'ENFANT ÉGARÉ RÉCLAMÉ PAR SES PARENTS. — Grâce aux indications fournies par le « Journal de Roubaix », le jeune Maurice Lalloy, qui s'était égaré dans notre ville, a pu être rendu à sa famille. Celle-ci, qui habite Wattrelos, a été le réclamer à l'Hospice, dimanche, dans la journée. Le jeune Lalloy est, paraît-il, coutumier de ce genre d'escapade.

UN ACCIDENT A LA GARE. — Un manœuvre temporaire de la voie, M. Paul Corrion, 32 ans, demeurant 59, rue des Coulons, était occupé à la réfection de la ligne Tourcoing-Menin, quand il reçut un rail sur le pied gauche. M. le docteur Vanneufville a constaté une contusion grave avec hématome de la face dorsale et fracture probable d'un métacarpien. L'incapacité de travail sera de six semaines.

LES VOLEURS DE BOIS. — Deux journaliers, Valéry Custeau, 25 ans, et Louis Cattoire, 23 ans, demeurant tous deux rue de la Latte, cour Joire, ont été arrêtés par M. Bouvet, commissaire de police du 2e arrondissement, pour vol de 1.000 kilogs de bois au cimetière. Les deux compères ont été déférés au Parquet, après avoir été amenés aux aveux.

LES CONTRIBUABLES, PROPRIÉTAIRES, COMMERÇANTS, RENTIERS de toutes catégories qui désirent voir décroître la Cherté de la Vie, les Impôts et autres charges dont TOUS les FRANÇAIS sont menacés du fait de l'accroissement de la DETTE PUBLIQUE, doivent apporter leur participation à l'EMPRUNT de la PAIX actuellement en cours. Ce faisant, tout en accomplissant leur devoir envers la PATRIE ils trouveront un placement avantageux et de tout repos aux capitaux dont ils disposent.

La BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT, rue de Tournai, 97, offre à chaque souscripteur à ses guichets, un souvenir artistique de sa participation à l'Emprunt de la Paix. 46576

LA MAIN DANS LES PEIGNES. — A la filature de MM. Masurel frères, rue de Paris, une soigneuse, Mlle Marie Parmentier, 19 ans, demeurant 586, rue de Gand, a eu la main gauche prise dans les peignes en passant une mèche de laine. Il en est résulté des plaies par ratissage intéressant les tendons extérieurs avec arrachement des ongles. M. le docteur Desurmont qui a soigné la blessée lui a prescrit un repos de six semaines.

MOUVAUX

AU RAVITAILLEMENT. — Il sera délivré du 8 au 13 : Café torréfié, 500 gr., ou café vert, 625 gr. 4 fr.; sucre, 750 gr., 2.30; nouilles, 250 gr. 0.65 (par 3 personnes); poivre, boîte de 125 gr., 1.30; fromage, 250 gr., 1.50; cacao, 250 gr., 1 fr.; lait, boîte, 1.50; confiture, boîte, 1.40; saindoux, 500 gr., 4 fr.; bœuf, grande boîte, 13 fr. 50.

Il ne sera pas délivré de denrées dans la semaine du 15 au 20 mars.

COMINES

IL FAUT ETRE EN REGLE. — Samedi, dans l'après-midi, Trinquet Jehan, photographe ambulant, demeurant à Templemars, qui, pour se soustraire à plusieurs contraventions, avait trouvé l'ingénieux moyen de donner un faux nom, s'est vu dresser procès-verbal pour défaut de plaques d'identité et de contrôle, d'appareil sonore à sa bicyclette, et de récépissé de déclaration de marchand ambulant. Il a ensuite justifié de sa véritable identité.

LILLE

L'INAUGURATION DU BUSTE DE JOSEPH WILLOT, offert à l'Université Catholique, par un Comité de souscripteurs, sera faite dans une réunion familiale, le 19 mars, à l'occasion de la St-Joseph, en présence de plusieurs évêques.

CARNET DU JOUR

FIANÇAILLES

On annonce les fiançailles de notre distingué confrère Bernard de Vareilles-Sommières, rédacteur en chef du « Courrier du Pas-de-Calais », à Arras, décoré de la croix de guerre, avec Mlle Louise Maillard, fille de M. et Mme Maillard, Bayard, de Tourcoing.

NECROLOGIE

On annonce la mort, à la suite de blessures de guerre, du colonel Chombart de Lauwe, de Lille, commandeur de la Légion d'honneur, croix de guerre.

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — Le concours des contremaîtres et ouvriers de l'industrie textile aura lieu aujourd'hui à 15 h. ¾ précises, afin de ne prononcer sur l'attitude à prendre sur la question des salaires et de la vie chère. Se munir de la carte de syndiqué.

WATTRELOS. — Musique les Enfants de la Lyre. — Dimanche des musiciens étaient réunis pour la répétition générale et sur la proposition de MM. Vinchent Lecocq et Alfred Brunin, ils ont levé la séance en signe de deuil par suite de la mort de Mme Duhamel, épouse de leur sympathique directeur. La répétition a été reportée à jeudi prochain, 11 mars, à 19 h. 30. Les funérailles ont lieu aujourd'hui lundi, 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix.

Chronique de l'Enseignement

TOURCOING. — Examens et concours. — 1. Le concours pour l'obtention du certificat d'aptitude au professorat commercial et industriel, dans les écoles pratiques de commerce et d'industrie (aspirants et aspirantes), s'ouvrira, à Paris, le 26 juin 1920. Les demandes d'inscription devront être adressées au ministère de l'Instruction Publique, sous-secrétariat d'Etat de l'enseignement technique, 3e bureau, du 1er au 30 avril.

2. Les examens pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'Enseignement pratique, dans les Ecoles Pratiques de commerce et d'industrie (aspirants et aspirantes), auront lieu, à Paris, du 26 avril au 1er mai 1920. Les demandes d'inscription seront reçues, jusqu'au 15 mars inclus, au sous-secrétariat d'Etat de l'Enseignement technique, 3e bureau.

3. Le concours d'admission en 1re année, à l'Ecole Normale de l'Enseignement technique (aspirants et aspirantes), aura lieu, à Paris, du 7 au 12 juin 1920. Les demandes seront reçues, à la Préfecture, jusqu'au 14 mai inclus.

Le directeur de l'Institut Colbert, 10, rue de Gand, à Tourcoing, se tiennent à la disposition des candidates et des candidats pour leur donner tous renseignements utiles sur la nature des épreuves et sur les pièces nécessaires pour constituer les dossiers d'inscription.

NORD. — Ecole Normale de l'enseignement technique. — Pour 1920, les concours d'admission en première année auront lieu : Epreuves écrites: Section commerciale, lundi 7, mardi 8, mercredi 9 juin; Section industrielle, jeudi 10, vendredi 11, samedi 12 juin. Epreuves orales: en juillet.

NORD

MOUVEMENT ADMINISTRATIF. — M. Lachuze remplace M. Gellion, nommé sous-préfet de Valenciennes et maintenu chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur.

Est nommé préfet du Var, M. Cauwès, sous-préfet de Valenciennes.

COMITE DEPARTEMENTAL DES MUTILES ET REFORMES DE LA GUERRE. — Une réunion, sous la présidence de M. le professeur Lambret, a eu lieu samedi à la préfecture du Nord.

L'ordre du jour comportait : fonctionnement du Comité; rééducation des mutilés; emploi de la subvention de M. le maréchal Pétain; budget de 1920; examen de demandes de prêts d'honneur; vœux et questions diverses.

LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION VENANT DE BELGIQUE. — Pour faire sortir de Belgique des matériaux de construction, le destinataire doit demander une autorisation d'exportation de Belgique, au ministère des Affaires économiques, place Madou, à Bruxelles.

Une certaine tolérance a maintenant cessé. Des imprimés de demande d'exportation sont à la disposition des entrepreneurs ou industriels du premier secteur, service des transports, 22, rue du Quai, Lille.

LES VOTES DE NOS DEPUTES. — Voici les votes des députés du Nord sur la disjonction de l'amendement de M. Loucheur au projet de loi sur le relèvement des taxes des P.T.T.

On sait que M. Loucheur demandait l'installation immédiate d'une sorte d'administration autonome.

Ont voté contre la disjonction, c'est-à-dire pour l'application immédiate des projets de M. Loucheur :

MM. Loucheur, Lemire, Pascal, Delesalle, René Lefebvre, Macarez, Piet, Escoffier, Delory, Gonnaux, Guesde, Inghels, François Lefebvre, Couteau, Lebon, Saint-Venant, Des Rotours.

Se sont abstenus : MM. Crespel, Daniel-Vincent, Groussau et Vandame.

L'AUMONIER DU LYCEE DE LILLE. — Répondant à une question écrite de M. Delory, le ministre de l'Instruction publique précise les conditions dans lesquelles un aumônier de lycée peut être, après la mise à la retraite, autorisé à habiter gratuitement le logement qu'il occupait, comme c'est le cas pour l'aumônier du lycée de Lille, qui consent à continuer ses fonctions.

DANS LES DOUANES. — Un concours pour l'admission à l'emploi de contrôleur-adjoint des douanes aura lieu les 14 et 15 juin 1920 (épreuves écrites) au siège de la Direction des douanes, à Lille.

LES JOURS SANS GATEAUX. — L'arrêté préfectoral du 2 mars fixe aux mardis et mercredis de chaque semaine les jours de restriction pour le Nord (sauf pour Lille où ces jours seront les jeudis et vendredis).

L'application de ce décret ne concerne pas seulement les pâtissiers, mais encore les épiciers, marchands ambulants, bazars, magasins, marchands de pain d'épices, etc.

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DES SINISTRES DU NORD aura lieu à Lille, le dimanche 14 mars, à 15 heures, rue de l'Orphéon, 20. Une conférence sera donnée par M. René Gouge, sénateur de la Somme et secrétaire général des Etats-Généraux des régions dévastées : « Comment faire appliquer la loi sur les dommages de guerre ».

On trouve des cartes au siège social de l'Association, 5, rue des Poissonceaux, tous les jours, sauf le dimanche, de 9 h. à 12 h. et de 2 h. à 5 h.

BELGIQUE

MENIN

AVIS IMPORTANT AUX CYCLISTES FRANÇAIS. — Bon nombre de cyclistes français ont à la douane belge une caution pour l'entrée de leur bicyclette en Belgique. La plupart n'avaient encore pu jusqu'ici être remboursés de cette caution. Voici une liste de cyclistes auxquels ce remboursement sera fait et qu'on nous prie de publier.

Avant le 15 mars : MM. Jean Toulemonde, Alois Boussery, Frédéric Vervaet, Victor Van Ess, Henri Vanderbecke, Amédée Vast, Héliodore Debunne, Alfred Laperre, Arthur Dobbels, Auguste Derdeyn, Julien Ouradt et Deduyscke, tous d'Halluin.

Avant le 25 mars : MM. Henri Calmeyn, de Roncq, et Jules Phippe, de Tourcoing.

Avant le 31 mars : MM. Cyrille Deuplier, Marcq-en-Barœul; Jules Outyn, Mouvaux; Rémi Van Ryssel, La Madeleine; Alphonse Delef, Halluin; Cyrille Van Ryssel, La Madeleine; Jules Boutry, Halluin; A. Declercq, Roncq; Augustin Cœne, Halluin; Camille Lesy, Linselles; René Bonte, Tourcoing; Achille Vanbiervliet, Neuville-en-Ferrain; Adolphe Driessens, Roncq; Mme Hector Dedeurwaerder, Halluin; Frits Vanackere, id.; Henri Kimpe, id. Se présenter au bureau de Menin-Baraques.